



Pour
notre santé



CertIBEau

LA certification
«EAU»
de votre
bâtiment

Pour
l'Environnement

Vous faites construire une
nouvelle habitation,
un nouveau magasin ou un
nouveau bâtiment *pour votre entreprise ?*

Vous êtes concernés par **CertIBEau**, LA certification EAU pour les bâtiments wallons.
A partir du 1 juin 2021, cette certification devient **obligatoire pour les nouvelles constructions** et sur base volontaire pour les bâtiments existants.
Elle prévoit une vérification de l'application du code de l'eau.
Rien de plus, rien de moins.
Pas de nouvelles normes.

Pourquoi une certification?

L'**eau** est bien précieux et nous devons la protéger, pour les générations futures.
Les **informations** sur la bonne réalisation de ses installations en eau et les moyens de les entretenir correctement sont les clés pour garantir votre **santé** et l'**environnement**.

 **ENVIRONNEMENT**
INFORMATIONS
SANTÉ **CERTIBEAU**
Tout savoir sur

N° vert 0800/11.250

info.certibEAU@spge.be

www.certibEAU.be